

GRIPPE **PANDÉMIQUE**

Résumé du plan de lutte des systèmes de santé de la Nouvelle-Écosse contre la grippe pandémique



Résumé du plan de lutte des systèmes de santé de la Nouvelle-Écosse contre la grippe pandémique

Les nouvelles maladies infectieuses peuvent avoir des conséquences graves, que ce soit sur un plan humain ou économique. Les virus de la grippe par exemple sont très contagieux, et il arrive de temps en temps que nous devions nous défendre contre de nouvelles souches pour lesquelles notre système immunitaire est peu efficace, voire pas du tout. Sans vaccins ou médicaments permettant d'empêcher la propagation de tels virus, nombre sont celles et ceux qui peuvent tomber malades et, dans les pires des cas, en décéder. Le phénomène de propagation d'un nouveau virus de la grippe hautement virulent porte le nom de « pandémie ».

Pour réagir de manière efficace face à une pandémie, il est nécessaire qu'il y ait collaboration à tous les niveaux d'un gouvernement, ainsi qu'au niveau local et communautaire. En Nouvelle-Écosse, de même que dans les autres provinces et territoires, le défi est le suivant : prendre toutes les mesures possibles pour pouvoir se préparer contre ce que bon nombre de scientifiques pensent inévitable. Au Canada, les conséquences d'une pandémie de grippe dépendraient de la gravité de la maladie en elle-même, du taux d'infection de chaque groupe d'âge, ainsi que de l'efficacité des moyens mis en place pour enrayer ce type de pandémie. Il s'agit donc des raisons pour lesquelles les systèmes de santé de la Nouvelle-Écosse ont élaboré un plan de lutte contre la grippe pandémique.

Ce plan s'articule autour de deux principaux objectifs : il s'agit premièrement de minimiser le nombre de malades et de décès, et deuxièmement de réduire le plus possible les conséquences sociales qu'une telle pandémie pourrait avoir. Le travail de prévention et de préparation constitue donc le principal élément de ce plan. Il s'agit également de mettre en place une communication efficace permettant d'informer les Néo-Écossais sur chaque étape menant vers une pandémie de grippe.

Le secteur des soins de santé de la Nouvelle-Écosse est donc en train de se préparer à une pandémie de grippe afin de pouvoir faire face à une augmentation importante du nombre de personnes malades, ainsi qu'à une diminution des employés du domaine de la santé, soit parce que ces derniers seraient eux-mêmes malades, soit parce qu'ils devraient s'occuper de membres de leur famille touchés par la maladie. Le présent document constitue un survol du plan de lutte que les Services de santé de la Nouvelle-Écosse ont élaboré. Vous pouvez consulter l'intégralité de ce plan sur le site suivant : www.gov.ns.ca/govt/pandemic.



Partie I : Qu'est-ce qu'une grippe saisonnière?

Chaque année, des milliers de Néo-Écossais contractent le virus de la grippe. Cette maladie respiratoire hautement contagieuse est causée par un virus qui se propage rapidement chaque fois qu'une personne malade tousse ou éternue. Le virus de la grippe peut survivre plusieurs minutes sur la surface des mains, et de un à deux jours sur des surfaces non poreuses comme celle des bureaux, des tables, etc. Une fois exposé au virus de la grippe, la période d'incubation est de un à trois jours.

En général, les symptômes de la grippe sont la fièvre et la toux. Une personne malade peut également avoir mal à la gorge, à la tête, ainsi que des douleurs musculaires. La grippe n'est associée à aucun symptôme gastro-intestinal comme les vomissements ou la diarrhée, ou alors rarement, et en général chez les très jeunes enfants.

Étant donné que la plupart des personnes contractent le virus de la grippe au moins une fois dans leur vie (il s'agit en général de souches peu virulentes), ces dernières développent une certaine immunité contre cette maladie. Cette immunité permet de protéger, seulement jusqu'à un certain point, contre les nouvelles souches qui apparaissent, dans la mesure où ces dernières constituent des variations d'une souche déjà existante.

Même si la plupart des personnes qui attrapent la grippe se rétablissent rapidement après une semaine, il arrive que les personnes âgées ainsi que celles qui souffrent de maladies chroniques décèdent soit directement de la grippe, soit de certaines complications.

Les vaccins représentent le meilleur moyen de lutter contre la grippe. Chaque année, de nouveaux vaccins permettent de lutter contre les nouvelles souches qui apparaissent. Ces derniers sont généralement administrés une fois par an, dès le début de l'automne. Les vaccins toutefois ne protègent pas contre toutes les souches.



Partie II : Comprendre le phénomène de la pandémie

Deux ou trois fois par siècle, un nouveau virus de la grippe apparaît contre lequel personne n'est immunisé. Ce type de virus se propage donc rapidement, infectant de très nombreuses personnes et causant beaucoup de morts. Il s'agit là de la principale différence entre une épidémie de grippe saisonnière et une pandémie de grippe. De nos jours, un virus peut se propager beaucoup plus vite que par le passé car nombreux sont ceux qui voyagent par avion.

Le vingtième siècle a connu trois pandémies de grippe :

- grippe espagnole : 1918 – 1919
- grippe asiatique : 1957 – 1958
- grippe de Hong Kong : 1968 – 1969

Les vaccins représentent le meilleur moyen de lutter contre la grippe, mais dans le cas d'une pandémie, il est impossible de maîtriser le nouveau virus avant que sa propagation ne commence. Cela signifie qu'il faudrait attendre au moins six mois après le début d'une pandémie pour mettre au point un vaccin efficace.

L'on prévoit qu'au cours d'une pandémie de grippe, entre 15 à 35 pour cent de la population contracterait le nouveau virus. Pour le système de soins de santé les conséquences seraient très importantes, car aux maladies déjà présentes viendrait s'ajouter un nouveau virus et des milliers de malades.



Partie III : Principaux éléments du plan de préparation contre une pandémie de grippe

i. Préparation : mesures d'urgence

La Nouvelle-Écosse, sous la gouverne du Bureau du médecin-hygiéniste en chef et des Services de santé d'urgence, se prépare à la prochaine pandémie de grippe depuis l'an 2000. Le plan en question vise à orienter les interventions et les décisions de la Nouvelle-Écosse en la matière et découle directement du Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza.

Les deux principaux objectifs du plan de la Nouvelle-Écosse sont les suivants :

1. minimiser le nombre de personnes infectées et de décès;
2. minimiser les conséquences de nature sociale.

Le plan de lutte des services de santé provinciaux contre une pandémie de grippe permet de définir le niveau de collaboration entre le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse, le ministère de la Promotion et de la Protection de la santé de la Nouvelle-Écosse, les régies régionales de la santé, le IWK Health Centre, le secteur des soins continus, ainsi que tous les autres employeurs du domaine de la santé. De façon plus précise, le plan en question :

- prévoit la mise en place d'un processus permettant de communiquer de façon rapide, efficace et fréquente, que ce soit au sein du domaine de la santé ou avec l'ensemble des citoyens de la province;
- prévoit l'élaboration de politiques et de plans se rapportant aux interventions des régies régionales de la santé face à une pandémie de grippe;
- prévoit la mise en place d'un processus visant à résoudre les problèmes du personnel du domaine de la santé;
- permet de définir les rôles et les responsabilités de chacun;
- permet de déterminer quels sont les principes et les outils se rapportant aux prises de décisions du gouvernement et du personnel du domaine de la santé;
- permet de définir les plans et les procédures relatifs à la constitution de réserves, au stockage et à la distribution de vaccins et d'antiviraux, ainsi que d'équipement de protection individuelle destiné au personnel du domaine de la santé;
- prévoit la mise en place de procédures relatives à la surveillance de la propagation du virus, avant, pendant et après une pandémie.



Partie III : Principaux éléments du plan de préparation contre une pandémie de grippe

Une pandémie de grippe serait d'abord déterminée puis annoncée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Il est peu probable qu'une telle pandémie débiterait en Amérique du Nord. La mise en place, par la Nouvelle-Écosse, de certains éléments de son plan de lutte, dépend de la menace présente ou du commencement d'une pandémie de grippe dans une autre région du monde.

Une pandémie de grippe, ou la menace d'une telle pandémie, entraînerait le déploiement des mesures d'urgence suivantes :

- collaboration étroite entre le ministère de la Santé, le ministère de la Promotion et de la Protection de la santé, ainsi que le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, avec les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, comme le Bureau de gestion des urgences, ainsi que les organismes de soins de santé provinciaux comme les régies régionales de la santé, dans le but ultime de coordonner des interventions conjointes;
- mise en place du système d'intervention d'urgence, par le ministère de la Santé ainsi que le ministère de la Promotion et de la Protection de la santé, lequel serait composé de représentants de ces ministères ainsi que des régies régionales de la santé, avec pour but ultime la coordination des interventions les plus efficaces qui soient;
- maintien du niveau de collaboration avec les autres provinces pour les décisions prises au niveau national.

En ce qui concerne la mise en œuvre de son plan de lutte contre une pandémie de grippe, la Nouvelle-Écosse collabore avec des spécialistes du monde entier pour tout ce qui se rapporte à l'information, aux stratégies de gestion, ainsi qu'aux conseils sanitaires pour les personnes qui voyagent par avion. En cas de pandémie, les Néo-Écossais pourraient donc être sûrs que les informations et les conseils qui leur seraient donnés par leur gouvernement seraient venus des meilleures sources possibles, que ce soit au niveau national ou international.

En cas de pandémie, les Canadiens, dont ceux qui vivent dans les communautés des Premières nations, recevraient, de la part de leur régie régionale de la santé, des renseignements précis sur les cliniques mobilisées, les choses à faire, à qui s'adresser en cas d'infection, ainsi que sur les perturbations de services au niveau local et régional.



Partie III : Principaux éléments du plan de préparation contre une pandémie de grippe

Hypothèses relatives à l'élaboration d'un plan de lutte

- Le virus responsable d'une pandémie de grippe atteindrait le Canada trois mois après être apparu dans une autre région du monde; les déplacements par avion pourraient toutefois accélérer la propagation de ce virus.
- Le premier pic de maladie pourrait se produire dans les deux à quatre mois suivant l'arrivée du virus.
- Si le virus pandémique coïncidait avec la saison grippale annuelle, il est probable que celui-ci se propagerait plus vite, avec des conséquences qui se feraient ressentir plus rapidement.
- Une pandémie de grippe peut se propager en deux ou plus de deux vagues, soit la même année, soit sur plusieurs années consécutives. Chaque vague durerait probablement de 6 à 8 semaines.
- Une deuxième vague pourrait avoir lieu dans les trois mois suivant la vague initiale, pendant laquelle le nombre de personnes infectées ou de décès serait plus important que celui de la première vague.
- Entre 15 et 35 pour cent de la population serait infectée. Environ 0,1 à 0,3 de la population serait hospitalisée, c'est-à-dire entre 1 000 et 3 000 personnes en Nouvelle-Écosse. Le taux de mortalité clinique serait d'environ de 0,01 à 0,03 pour cent, soit entre 300 et 1 000 personnes pour la Nouvelle-Écosse.
- Les vaccins constitueraient le principal moyen de prévention. En raison du nombre limité de vaccins, ces derniers seraient distribués de façon équitable en fonction des priorités établies au niveau national.
- Une partie importante de la population active ne pourrait pas travailler pendant un certain temps.
- Il est probable que les ressources, qu'elles soient préventives ou thérapeutiques, viendraient à manquer.
- Il est également probable que les principaux services communautaires seraient perturbés.



Période interpandémique

Il s'agit de la période pendant laquelle existe un virus de grippe animale. Ce virus n'a pas encore subi de mutation susceptible d'infecter les êtres humains. Le virus en question est donc transmis d'animal à animal, au Canada ou dans d'autres pays.

Période d'alerte pandémique

Cette période comprend de nombreuses phases et commence quand un sous-type du virus de la grippe se propage de façon sporadique chez l'humain, à l'extérieur du Canada, et se trouve sur le point d'infecter, au niveau local, un nombre important de personnes.

Période pandémique

Pendant cette période, le virus qui s'est déjà propagé au niveau local se propage de façon pandémique, c'est-à-dire partout.



ii. Communications

Le plan de communication vise la communication au sein du gouvernement même, ainsi qu'entre ce dernier, les autres gouvernements et l'ensemble des organismes de soins de santé. Il vise également la communication avec le grand public, les différents intervenants du domaine de la santé ainsi que les médias; et vient s'ajouter au plan de communication des régies régionales de la santé et à celui du gouvernement fédéral.

En cas de pandémie de grippe, le gouvernement provincial :

- communiquerait rapidement des informations précises et complètes, avant, pendant et après la pandémie;
- communiquerait des informations précises et complètes sur la menace de la pandémie au plan de la santé;
- répondrait aux rumeurs et aux fausses informations le plus rapidement possible, et empêcherait la stigmatisation des groupes touchés.

Il est normal qu'une situation urgente fasse naître de l'anxiété. Les citoyens doivent toutefois comprendre qu'ils pourraient compter sur tous les niveaux du gouvernement pour recevoir, en temps voulu, des informations fiables, que ce soit avant, pendant ou après une pandémie.

Les citoyens et les entreprises peuvent consulter les informations qui leur sont destinées sur le site suivant : www.gov.ns.ca/govt/pandemic; ces informations sont régulièrement mises à jour.

iii. Surveillance

Les gripes saisonnières et les virus pouvant provoquer une pandémie sont, en vertu de la loi sur la protection de la santé (*Health Protection Act*) de la Nouvelle-Écosse, des maladies à déclaration obligatoire. La Nouvelle-Écosse utilise actuellement un certain nombre de systèmes qui permettent de surveiller, chaque année, l'évolution des virus de la grippe. Ces systèmes seront améliorés pour pouvoir être utilisés en cas de pandémie.

Pendant une pandémie de grippe, les professionnels de la santé se serviraient de données permettant de suivre la propagation de la maladie et l'efficacité des programmes de contrôle, ainsi que pour déterminer les interventions nécessaires. Une fois le virus généralisé, les activités de surveillance permettraient d'évaluer le nombre de personnes malades et décédées, ainsi que d'évaluer les activités des hôpitaux face à l'augmentation importante du nombre de patients. Pour obtenir des informations complètes sur les systèmes de surveillance en question, veuillez visiter le site www.gov.ns.ca/govt/pandemic.

iv. Mesures de santé publique

Les mesures de santé publique permettraient, pendant une pandémie de grippe, de protéger la santé publique en :

- empêchant la propagation du virus dont la transmission de personne à personne n'aurait pas encore été fermement établie;
- ralentissant la propagation de la maladie et en accordant plus de temps à la préparation d'une telle pandémie, notamment pour la mise au point de vaccins;
- minimisant les conséquences de la première vague pandémique.

Les mesures en question pourraient entraîner la fermeture des écoles et l'annulation des événements et manifestations destinés au grand public. La décision de prendre de telles mesures se ferait au début de la pandémie, en fonction des informations disponibles, à savoir : le nombre de personnes infectées et le mode de propagation du virus. Le ralentissement des activités publiques entraînerait de nombreuses conséquences sur le plan économique et social d'une communauté ou d'une région. Par conséquent, la décision de mettre en œuvre de telles mesures serait rigoureusement examinée afin d'évaluer leur efficacité quant au ralentissement du virus ainsi que le risque de perturbation de l'activité humaine.

v. Stratégie relative aux médicaments antiviraux

Les antiviraux sont des médicaments utilisés pour prévenir ou traiter des infections virales comme la grippe. Un antiviral n'est pas un vaccin.

En ce qui concerne les antiviraux, la Nouvelle-Écosse, comme les autres provinces, suit la stratégie nationale du Comité de la grippe pandémique. Les objectifs de cette stratégie sont les suivants :

- recommander, pendant une pandémie, l'utilisation adéquate de médicaments antiviraux;



GRIPPE PANDÉMIQUE

- gérer tout ce qui se rapporte aux réserves de médicaments antiviraux;
- organiser pendant une pandémie la distribution d'antiviraux aux personnes qui en ont besoin;
- contrôler, pendant une pandémie, la résistance aux antiviraux.

Au niveau national, une réserve de médicaments antiviraux a été créée. La part qui revient à la Nouvelle-Écosse permettrait de traiter 17,5 pour cent de sa population. Les spécialistes ont confirmé que ce pourcentage serait suffisant pour assurer la protection des personnes les plus vulnérables. Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez visiter le site suivant : www.gov.ns.ca/govt/pandemic.

vi. Vaccin

L'immunisation est la façon la plus efficace de minimiser la propagation d'une maladie. Les vaccins permettent de protéger ou d'immuniser contre des souches particulières. C'est la raison pour laquelle un vaccin efficace ne pourrait pas être mis au point avant que la souche du virus responsable de la pandémie ne soit connue.

Les objectifs du programme de vaccination sont donc les suivants :

- offrir à tous les Néo-Écossais un vaccin sûr et efficace;
- distribuer et administrer le plus rapidement possible un vaccin aux personnes qui en ont besoin;
- contrôler l'efficacité du vaccin.

Pendant une pandémie de grippe, les vaccinations devraient respecter un ordre de priorité et seraient d'abord administrés aux personnes les plus à risque, puis au reste de la population. Ces priorités peuvent changer mais visent entre autres les personnes nécessaires au bon fonctionnement du système des soins de santé et de certaines structures (p. ex. les policiers, les employés des services publics, etc.), ainsi que les personnes déjà malades ou fragiles.

Pendant une pandémie, les régies régionales de la santé mettraient en place des programmes de vaccination communautaires. Un vaccin est généralement administré en deux étapes, la seconde dose devant être inoculée un mois après la première.

Le gouvernement du Canada a signé un contrat avec un fournisseur de vaccins de façon à pouvoir obtenir suffisamment de doses pour tous les Canadiens. La réserve de la Nouvelle-Écosse sera envoyée au ministère de la Promotion et de la Protection de la santé, lequel sera chargé de distribuer les vaccins aux différentes régies régionales de la santé.



vii. Services de santé

Le plan de lutte des Services de santé de la Nouvelle-Écosse contre la grippe pandémique vise la gestion des ressources se rapportant aux hôpitaux, aux établissements de soins de longue durée, à la santé mentale et aux traitements des dépendances, ainsi qu'aux soins de santé primaires.

Les objectifs des plans relatifs aux services de santé sont les suivants :

- faire en sorte que tous les Néo-Écossais reçoivent des soins de santé adéquats;
- offrir aux personnes infectées des soins, soit dans des hôpitaux, soit dans des établissements de soins de longue durée, ou soit par des organismes communautaires;
- continuer à offrir des soins de santé aux autres patients des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée;
- minimiser le risque de transmission de la grippe aux autres patients, aux clients, au personnel du domaine de la santé, ainsi qu'aux bénévoles.

Les principaux éléments du travail de préparation et d'intervention des services de santé sont le contrôle de l'infection, la gestion clinique, la gestion des ressources, la communication et la sensibilisation.

Pendant une pandémie, des locaux se situant soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des hôpitaux, seraient réservés à l'examen des personnes susceptibles d'être infectées. Certaines procédures se verraient renforcées et d'autres reléguées au second plan afin de limiter l'exposition des patients aux personnes infectées par la grippe. Les patients et les visiteurs se verraient de plus contraints d'observer un certain nombre de restrictions.

Une pandémie de grippe entraînerait un grand nombre de changements. Entre autres, un certain nombre de mesures devraient être imposées à la fois aux résidents des établissements de soins de longue durée ainsi qu'aux visiteurs. Les personnes infectées pourraient être séparées des autres patients; de plus, les visites liées aux soins courants non urgents pourraient être éliminées.



Part IV : Que pouvez-vous faire?

L'hygiène des mains représente la pierre angulaire du contrôle d'une infection. Après un contact direct avec une personne atteinte d'une maladie infectieuse ou avec des objets lui appartenant, ou encore avec son environnement immédiat, il est en effet essentiel de se laver les mains avec du savon et de l'eau chaude, une solution à base d'alcool, ou encore un désinfectant pour mains. Ce qui suit peut également permettre de réduire de façon significative la propagation du virus de la grippe :

- n'utiliser qu'une seule fois les mouchoirs, et n'utiliser que des mouchoirs en papier;
- se couvrir le nez et la bouche au moment de tousser ou d'éternuer;
- ne pas approcher les mains de son nez ou de ses yeux;
- très bien se laver les mains après avoir toussé, éternué ou s'être mouché, ainsi qu'avant de fournir des soins ou de visiter des patients dans un hôpital ou les résidents d'un établissement de soins de longue durée.

Pendant une pandémie de grippe, les mesures relatives à la santé publique pourraient permettre de réduire le nombre de personnes infectées et de décès, ainsi que minimiser les perturbations au sein des communautés. Les mesures recommandées varieraient en fonction de la gravité de la pandémie ainsi que de la disponibilité des vaccins et des antiviraux.



GRIPPE PANDÉMIQUE

Hygiène personnelle :

Pendant une pandémie de grippe, il serait possible de réduire, sans toutefois l'éliminer, le risque d'être infecté ou d'infecter d'autres personnes en conservant de bonnes habitudes hygiéniques : se laver souvent les mains pour empêcher la propagation du virus de la main au visage, se couvrir le nez et la bouche à l'aide d'un mouchoir ou d'une manche de chemise au moment de tousser ou d'éternuer, jeter son mouchoir à la poubelle après chaque utilisation. Il serait de plus important d'éviter les foules chaque fois que cela serait possible. En cas d'infection, une personne devrait rester à la maison et se reposer, prendre des médicaments pour soulager les symptômes en respectant bien la posologie, et boire beaucoup. Ces comportements visent à la fois sa propre santé et celle des autres.

Distance sociale :

Afin de minimiser les conséquences d'une pandémie de grippe, les régies régionales de la santé pourraient également envisager la mise en œuvre de mesures supplémentaires. Étant donné que le virus se propagerait avant tout par un contact avec des personnes infectées, les mesures en question pourraient par exemple encourager la réduction des contacts avec le grand public. Pendant une pandémie de grippe, les personnes infectées ne nécessitant pas d'être hospitalisées devraient rester chez elles et ne pas se rendre dans les endroits publics.

Isolation et quarantaine :

Pendant une pandémie, l'isolation des personnes malades, soit à l'hôpital, soit chez eux, serait recommandée. Cependant, une mise en quarantaine, c'est-à-dire l'isolation des personnes qui ont été exposées au virus mais qui ne sont pas malades, ne serait pas faisable et se révélerait peu efficace.



Remerciements

Le plan de lutte des Services de santé de la Nouvelle-Écosse contre la grippe pandémique a été élaboré par le Groupe de travail sur la grippe pandémique de la Nouvelle-Écosse, comité mixte composé de membres du ministère de la Santé, du ministère de la Promotion et de la Protection de la santé, ainsi que du ministère des Services communautaires. Ce plan a de plus été mis au point en collaboration avec le Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse, les régies régionales de la santé, le IWK Health Sciences Centre, ainsi que des partenaires provinciaux, fédéraux, et appartenant au secteur de la santé.

Ce plan est conforme au plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza qui a été mis à jour en 2006. Il s'agit d'un plan qui évoluera en fonction des nouvelles données relatives à la compréhension et à la maîtrise des maladies pandémiques, ainsi que de la version finale du plan canadien. Le Plan de lutte des Services de santé de la Nouvelle-Écosse contre la grippe pandémique vient s'ajouter aux plans des services de santé que chaque régie régionale est actuellement en train d'élaborer.

Il revient à chaque personne et à chaque entreprise de chercher des informations auprès de sources fiables, et de faire preuve de discernement à la fois en ce qui concerne les informations pertinentes et leur provenance.

Pour en savoir plus, visitez les sites suivants :

www.gov.ns.ca/govt/pandemic

www.phac-aspc.gc.ca

